

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 26 août 2013 à 18h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale

Madame Jeanne Briand, greffière

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié par la greffière le 23 août 2013 à tous les membres du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-08-239 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-08-240 RÈGLEMENT NO 506 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 056 700 \$ ET UN EMPRUNT DE 656 700 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE RÉTENTION, ÉCLAIRAGE ET PROFILAGE AU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 13 août 2013 de la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux relatifs aux bassins de rétention, éclairage et profilage du parc des Éperviers;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Considérant que la mairesse explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le règlement no **506** intitulé « Règlement décrétant une dépense de **1 056 700 \$** et un emprunt de **656 700 \$** pour les travaux d'aménagement des bassins de rétention, éclairage et profilage au parc Des Éperviers ».

ADOPTÉE

2013-08-241 **APPEL D'OFFRES GT2013-08 – AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS ET D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU – PARC DES MOUETTES**

Considérant que cet item a été retiré au procès-verbal de la séance du 13 août 2013;

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement d'un chemin d'accès et d'une rampe de mise à l'eau au parc Des Mouettes, 2 soumissions ont été reçues, au plus tard à 10 h, le 12 août 2013;

Considérant que la firme d'ingénierie a estimé les coûts de réalisation de ce projet à 165 520 \$ plus taxes;

Considérant que les soumissions reçues sont doublement plus élevées que le montant estimé.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de ne pas adjuger le contrat suite à l'appel d'offres GT2013-08 pour l'aménagement d'un chemin d'accès et d'une rampe de mise à l'eau au parc Des Mouettes.

ADOPTÉE

2013-08-242 **CONVENTION COLLECTIVE – ABOLITION DU POSTE SYNDIQUÉ DE COORDONNATEUR À LA GESTION DU TERRITOIRE**

Considérant que le poste syndiqué de coordonnateur à la Gestion du territoire a été laissé vacant depuis le 29 juillet 2013;

Considérant l'embauche d'une adjointe administrative à la Gestion du territoire;

Considérant que la Ville a appliqué l'article 11.11 de la Convention collective en vigueur avisant le syndicat dans les délais requis de son intention de ne pas combler le poste laissé vacant;

Considérant que cette abolition de poste est sans préjudice aux droits des employés.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de procéder à l'abolition du poste syndiqué de « coordonnateur à la Gestion du territoire » tel que prévu à la Convention collective en vigueur entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot – CSN.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-08-243 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 18 h 37.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Jeanne Briand
Greffière

/vc

